

PRIX FEMS

Règlement
pour l'année
2016-2017

Généralités

La Fondation Edouard & Maurice Sandoz, dans le cadre des objectifs généraux qu'elle s'est fixés, et afin de perpétuer la mémoire d'Edouard Marcel Sandoz, sculpteur et peintre, et de Maurice Yves Sandoz, écrivain et musicien, tous deux artistes et mécènes, a décidé d'instituer en 1996 une Bourse de création d'un montant de 100'000 francs suisses. En 1997, le Prix FEMS a été décerné au sculpteur **JEAN STERN**, en 1998 à l'écrivain **ANNE-LOU STEININGER**, en 1999 au peintre **ZIVO**, en 2000 au compositeur **XAVIER DAYER**, en 2001 au sculpteur **URS TWELLMANN**, en 2002 à l'écrivain **YVES ROSSET**, en 2003 à la peintre **ROSINA KUHN**, en 2006 à l'écrivain **FILIPPO ZANGHI**, en 2007 au peintre **OLIVIER SAUDAN**, en 2009 au sculpteur **ETIENNE KRÄHENBÜHL**, en 2010 à l'écrivain **IVAN SALAMANCA**, en 2011 au peintre **STÉPHANE BELZÈRE**, en 2013 au sculpteur **FRANÇOIS BURLAND**, en 2014 à l'écrivain **JULIEN BOUISSOUX**, et en 2015 à la peintre **BARBARA GWERDER**. Le Prix FEMS sera décerné chaque année dans l'un des domaines artistiques suivants :

2017	Sculpture
2018	Littérature
2019	Peinture

... et ainsi de suite selon le principe d'un prix tournant.

Buts:

Le Prix de la FEMS a pour but de permettre à un artiste de franchir un pas décisif dans sa carrière en lui offrant:

- Un important soutien financier pour la réalisation d'un projet d'envergure irréalisable sans cela.
- Un suivi durant l'année du Prix lui permettant de rencontrer les personnes susceptibles d'assurer la promotion de son travail.

Conditions:

Pour son édition 2016-2017, le Prix est ouvert dans le domaine de la **sculpture** (techniques traditionnelles) sur le thème «**Monumental**».

Le Prix est ouvert sur présentation d'un dossier (format A4 maximum) comprenant trois parties distinctes:

- a) Une brève biographie – 2 exemplaires – (présentation et cursus de l'artiste candidat au Prix FEMS).
- b) Un press-book – 2 exemplaires – (choix d'articles, recensions, critiques, bibliographie, le cas échéant publication, catalogue d'exposition récente, ouvrage rétrospectif).
- c) Le descriptif du projet pour lequel la bourse est sollicitée – 7 exemplaires –.

Ce descriptif doit comporter:

- un **texte de présentation** dans lequel sont exposés le ou les thèmes du travail projeté, les motivations et toute autre information, d'ordre artistique ou technique, susceptible d'illustrer clairement la démarche qu'entend suivre l'artiste.
- **des esquisses de l'œuvre ou des œuvres en projet** (études, croquis, reproductions).

Cette partie du dossier est capitale car c'est **sur le projet exclusivement** que se fondera le Jury de la FEMS pour effectuer sa sélection.

Remarque importante:

La partie **c** du dossier (descriptif du projet) doit être **distincte** des autres éléments et fournie en **7 exemplaires**.

Elle doit être présentée de manière anonyme.

1. Le Prix est ouvert aux artistes suisses ou résidant en Suisse depuis plus de cinq ans au moment de la remise du dossier.
2. Les membres de la FEMS, leurs proches et les membres des Jurys, anciens ou actuels, en sont exclus.
3. Le Prix consiste en une bourse de travail de FRS 100'000.– Cette somme sera versée par tranches mensuelles au lauréat durant l'année d'attribution du Prix, année qui s'ouvrira par une annonce publique et s'achèvera par la présentation officielle du travail pour lequel la bourse est accordée.
4. Durant l'année du Prix, le lauréat s'engage à mener à terme le projet pour lequel il a été distingué. Il s'engage par ailleurs à offrir à la FEMS soit l'une des œuvres qu'il aura réalisées durant l'année du Prix, soit les études préparatoires de celles-ci.
5. Les dossiers non retenus seront retournés à leur auteur ou mis à sa disposition dans les locaux de la FEMS, avenue Général-Guisan 85 à Pully.

Jury:

Le Prix de la FEMS est décerné par un Jury Permanent, composé exclusivement de membres de la Fondation Edouard & Maurice Sandoz.

L'activité des membres de la FEMS dans le cadre du Prix est entièrement bénévole.

Sélection:

Un Jury Invité est nommé chaque année. Il a pour tâche d'évaluer au préalable et de sélectionner les dossiers reçus, afin de soumettre ceux qu'il préfère à la décision finale du Jury Permanent.

Le Jury Invité comprend

- Un membre de la FEMS.
- Six jurés au moins, choisis par la FEMS en fonction de leur compétence dans le domaine d'attribution du Prix, de leur culture, de leur indépendance et de leurs qualités morales.

Modalités:

1. Les dossiers comprenant une biographie, un press-book et le projet pour lequel la Bourse est sollicitée parviendront par courrier ou par porteur au Secrétariat du Prix FEMS **jusqu'au 28 février 2017 inclus**.
2. Afin de garantir l'anonymat et de permettre une sélection sereine, chaque dossier reçu sera numéroté et, dans un premier temps, seuls les projets (voir point c des conditions) seront soumis à l'attention du Jury Invité.
3. Il sera procédé à une première sélection des projets par les membres du Jury Invité. Les projets écartés seront joints à leur dossier original et retournés à leur auteur. Une copie pourra toutefois être archivée à la FEMS.
4. Les projets retenus sur leur valeur intrinsèque seront alors examinés en détail par le Jury Invité *in corpore*. Dès lors, ces projets seront joints à leur dossier original. Ils seront traités individuellement et non plus de manière anonyme.
5. A ce stade en effet, soit dans le courant du mois de mai 2017, le Jury Invité demandera un entretien avec les auteurs des projets retenus afin de se forger un meilleur avis sur leur démarche artistique, mais surtout dans le but de leur faire préciser davantage le projet pour lequel la bourse est sollicitée.

6. A l'issue de ces entretiens, le Jury Invité retiendra les dossiers qui seront soumis à la décision finale du Jury Permanent. Les dossiers écartés seront retournés à leur auteur. Il en sera toutefois conservé un double qui sera archivé à la FEMS.
7. Le Jury Permanent de la FEMS se prononcera sur les dossiers retenus par son Jury Invité et désignera le lauréat du Prix FEMS courant 2017.

Suivi du lauréat:

La désignation du lauréat ayant fait l'objet d'une annonce publique, celui-ci s'attellera à la réalisation de son projet. A intervalles réguliers, des rencontres avec l'artiste seront organisées. Pourront y participer les membres des deux jurys. De telles rencontres devraient permettre d'une part de mieux connaître l'artiste, d'apprécier l'état d'avancement de son travail et d'autre part d'accumuler une documentation (photographique, vidéo ou sonore) sur l'œuvre en cours, cela en vue de la présentation publique qui saluera l'achèvement du projet.

Ces visites permettront également de mettre au point les modalités de présentation de l'œuvre en accord avec l'artiste, mais aussi – si on les y convie – en accord avec les personnes susceptibles de promouvoir cette œuvre auprès du public.

Le suivi de l'artiste par la FEMS a lieu durant l'année où le lauréat bénéficie du Prix et cesse formellement à la fin de celle-ci.

Présentation de l'œuvre:

A l'issue de l'année du Prix, l'œuvre ou les œuvres réalisées seront présentées au public, dans un lieu adapté et selon les synergies trouvées.

A cette occasion la FEMS organisera une conférence de presse/vernissage au cours de laquelle sera présenté le travail du lauréat 2017. Une plaquette sera publiée, présentant le lauréat et le travail qu'il a réalisé grâce au soutien de la FEMS. Cette plaquette pourra être illustrée entre autres par les éléments recueillis lors des diverses visites organisées dans le cadre du suivi de l'artiste en cours de création.

Composition du Jury invité Prix FEMS 2016-2017:

M^{me} Sylviane Röösl
M^{me} Sylvie Wuhrmann
M. Jean-Baptiste Heinzer
M. Jean-François Landolt
M. Fernando Riba
M. Daniel Schlaepfer
M. François Landolt, Président du Jury

Délai de remise des dossiers de candidature:

28 février 2017

Fondation Edouard & Maurice Sandoz, avenue Général-Guisan 85, CH – 1009 Pully. Mention: PRIX FEMS
Renseignements / personne de contact: Madame Claire Henzelin (Tél. 021/721 43 33 Fax 021/721 43 34)

FEMS
Novembre 2016